

PREX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 4^e.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUGE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.—L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du Censeur aura lieu le mardi 30 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 18 mai 1848.

Tous les hommes qui ont combattu pour fonder la République, tous ses amis sincères, tous ceux qui veulent la prospérité et la gloire de la patrie, déploieront comme nous les scènes qui viennent d'inaugurer le nouveau pouvoir constitué par l'Assemblée nationale, et la tentative de dissolution de l'Assemblée elle-même. Comment Blanqui a-t-il pu croire qu'il entraînerait le pays à sa suite? Comment Huber a-t-il pu penser que son gouvernement provisoire serait accepté, lorsqu'il était renié par ceux-là mêmes qu'il appelait à en faire partie?

On ne justifie pas de pareilles tentatives. La France est généralement tranquille; si quelques désordres éclatent, ils ont des causes particulières, ils n'agissent que la surface et ne portent pas le trouble dans les profondeurs de la société. Le travail manufacturier tend à reprendre une certaine activité par suite des besoins de la consommation; le pays attend les actes de la Constituante et du ministère, avant de les juger; il se rassure, il n'éprouve pas de lassitude, il n'a point de répulsion pour le pouvoir à peine établi; une tentative de renversement n'avait donc pas de chances de succès; ceux qui l'ont faite n'y ont pas réfléchi. Heureuse, elle pouvait amener la guerre civile; avortée, elle va semer l'inquiétude.

Comment donc l'expliquer? Par le résultat des élections qui ont trompé les espérances du parti républicain. Nous ne parlons pas des hommes, mais des principes. Les prêtres, au nom du parti légitimiste; les soutiens du juste-milieu, au nom de l'ancienne oligarchie qui a dix-huit ans gouverné la France, ont réagi contre la République; les masses, dont l'éducation politique est peu avancée, se sont laissées entraîner, et, de l'accord de deux forces qui regrettent le passé et s'efforcent de reconquérir le pouvoir, est née cette étrange Assemblée dont l'esprit démocratique n'anime pas la majorité.

Là est la véritable cause de la tentative faite lundi.

La question polonaise n'était pas le but réel de la manifestation pour tous ceux qui composaient le rassemblement; le plus grand nombre voulaient protester en faveur de ce peuple malheureux dont trois puissances se sont partagé le territoire, à l'égard duquel on a violé même les traités qui, en le dépouillant, lui laissaient encore une ombre de nationalité; mais les promoteurs du rassemblement avaient d'autres intentions; en voyant une foule immense les suivre, ils ont cru à un appui qu'ils n'avaient pas.

Une nation ne change pas de gouvernement tous les trois mois sans se condamner à l'impuissance, sans perdre toute force au dehors, sans se résoudre à de continuelles commotions, à de perpétuelles agitations qui tuent en même temps et le travail et le crédit. Ils ont méconnu cette vérité.

Toutefois nous devons la vérité à tous, et nous la dirons. Si, indépendamment de la triste composition de l'Assemblée nationale, on n'eût pas vu la réaction marcher tête levée, si les partisans du gouvernement déchu n'avaient pas été appelés à remplir des emplois importants, si l'on ne savait pas qu'un complot orléaniste se trame dans l'ombre, que des membres de la constituante travaillent à organiser la régence, que certains fonctionnaires conservés et certains fonctionnaires nouveaux sont prêts à y prêter les mains, on n'aurait jamais osé tenter un pareil coup de main contre la Constituante.

La défiance est naturelle à ceux qui ont été tant de fois trompés; l'impatience gagne promptement ceux qui souffrent. Il ne suffit pas de maintenir la liberté des délibérations; il faut développer, appliquer successivement, mais sans s'arrêter, sans reculer jamais, les principes démocratiques de la révolution de février. C'est là le moyen le plus sûr d'attacher la nation au nouveau gouvernement, de rendre impuissantes les manœuvres qui poussent à la contre-révolution en excitant des passions généreuses.

Les ennemis de la République ne manqueront pas d'exploiter les événements; que le pouvoir ne se laisse entraîner ni par les perfides conseils qu'ils lui donneront, ni par la peur qu'on s'efforcera de lui inspirer. Le jour où l'Assemblée nationale discutera les garanties à donner aux citoyens, on lui retracera les incidents de cette séance de lundi, on tentera de l'effrayer, on lui fera peur du peuple; que l'Assemblée oublie l'émotion d'un jour pour n'écouter que la voix de la raison et de la justice. Que les libertés publiques soient fondées par la Constituante; qu'elles soient respectées par le gouvernement; elles seront toujours la meilleure garantie de la prospérité intérieure; elles seules peuvent constituer à la France une véritable force.

KAUFFMANN.

A la suite des arrestations opérées dans la journée de mardi, une grande agitation a régné hier à la Croix-Rousse; les ouvriers de divers chantiers près de Lyon ont quitté leurs travaux et sont montés avec leurs armes sur le plateau de cette ville. Il n'était question de rien moins que de forcer l'autorité

supérieure à rendre les personnes arrêtées; une descente devait avoir lieu à cet effet. Les ouvriers ont compris qu'une collision pourrait être le résultat de cette démarche, et que le sang coulerait peut-être; une simple députation de clubs s'est rendue auprès de M. Martin Bernard. Nous ignorons quelle réponse leur a été faite, mais bientôt après, les ouvriers des divers quartiers, rassemblés à la Croix-Rousse, sont rentrés chez eux.

Il paraît que M. Martin Bernard a voulu que la justice suivit son cours; mais cette nuit un nombre considérable d'hommes armés s'est présenté sur les deux heures du matin à la prison de Roanne, réclamant la délivrance des prisonniers faits à l'occasion des derniers événements; là on leur a répondu qu'ils devaient s'adresser au procureur de la République ou en son absence à un de ses substituts. Une quarantaine d'hommes s'est alors dirigée vers la demeure de l'un de ces derniers, M. Lablanière, qu'ils ont amené chez son collègue, M. Tabouret, chargé du parquet en l'absence du procureur de la République. Là, des explications ont été échangées; on posait à M. Tabouret l'alternative de signer l'ordre de délivrance, ou de se rendre à la prison pour autoriser verbalement la mise en liberté. M. Tabouret leur a répondu qu'il allait en référer avec Martin Bernard. Il s'est alors habillé, est descendu avec les hommes armés qui l'ont accompagné; mais il paraît qu'au lieu de le conduire à la préfecture, ceux-ci l'ont emmené à la Croix-Rousse où il était encore ce matin en charte privée.

P. S. — Nous apprenons que ce matin, sur les huit heures, M. Tabouret a pu revenir chez lui; mais comme on ne l'avait laissé partir qu'à condition qu'il promettrait sous sa parole d'honneur de remonter à la Croix-Rousse, il a dû se remettre entre les mains de ceux qui l'avaient arrêté.

Toute la journée, de forts détachements de gardes nationaux et de troupes de ligne ont gardé les avenues du Palais-de-Justice; les rues Porte-Froc et du Palais sont à l'abri de toute attaque violente; la rue Saint-Jean, du côté de la place Saint-Jean et de la place Neuve, est occupée par un appareil imposant de forces militaires.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 17 mai 1848.

« Le ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement :

« Le calme, un instant troublé avant-hier, est partout rétabli dans Paris, où règne le meilleur esprit. Le citoyen Caussidière a donné sa démission. La garde nationale occupe la Préfecture de police. La confiance renaît partout; les fonds ont considérablement haussé. »

Nouvelles d'Italie.

Des lettres venant du quartier-général de l'armée des confédérés en Italie, annoncent que le corps de Durando a eu dans le Frioul une affaire importante contre les Autrichiens. 3,000 de ceux-ci ont été tués, blessés ou faits prisonniers. Entre morts et blessés, Durando a eu 1,500 hommes hors de combat.

D'après un bulletin imprimé à Padoue, le 8, il résulte que les Autrichiens qui étaient entrés à Feltré ont été contraints à sortir de cette place par le général Durando, qui, les ayant atteints dans leur retraite, les a complètement battus à Sansano et forcés à se replier sous Bellane.

D'un autre côté, nous lisons dans le Progrès Social de Marseille :

« On nous écrit de Gènes, le 14 mai :

« Le gouvernement de Milan vient de convoquer les assemblées primaires pour le 29 courant afin de connaître si le pays veut sortir du provisoire, quelle forme de gouvernement il entend adopter, s'il veut la fusion avec le Piémont ou la République, ou s'il désire rester dans le provisoire jusqu'à la guerre finie. »

Paris, le 16 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La violente commotion d'hier a été suivie d'une nuit assez calme. On pouvait craindre la construction de quelques barricades; aussi de nombreuses patrouilles de gardes nationaux et de troupes de ligne n'ont-elles pas cessé de parcourir les rues de Paris dans toutes les directions. Néanmoins, d'odieuses attentats ont été commis entre deux ou trois heures du matin, dans la rue Saint-Martin, contre des gardes nationaux. On parle de l'assassinat de trois de ces infortunés autant que braves citoyens. Les coups de feu qui les ont atteints ont été tirés d'une fenêtre devant laquelle ils passaient.

Aujourd'hui, des mesures ont été prises pour mettre le palais de l'Assemblée nationale à l'abri d'une tentative nouvelle. Les rues qui aboutissent à la place du Palais de l'Assemblée sont occupées par la garde nationale et la garde mobile à environ un kilomètre de distance. A l'intérieur, le palais est rempli par un appareil imposant de forces militaires; deux pièces de canon achèvent le système de défense.

Les représentants arrivent peu à peu; ils paraissent fortement impressionnés des événements d'hier, et les bruits qui arrivent du dehors, et tendent à faire redouter une lutte pour la journée, ajoutent à leurs inquiétudes. M. Garnier-Pagès a donné des explications qui ont paru satisfaire l'Assemblée, du moins la majorité des membres qui la composent; et, comme on devait s'y attendre, le premier incident de la séance s'est terminé par un vote de remerciements en faveur de la commission de gouvernement.

M. Caussidière a été l'objet de quelques interpellations relatives à son entourage à la préfecture de police. M. Caussidière était absent, et M. Lamartine, qui a répondu sur ce point, n'a rien dit de concluant. Pendant ce temps M. Caussidière arrivait; il était une heure et demie. Au moment où il pénétrait dans la salle des Perdus, M. Emile de Girardin l'a signalé à plusieurs gardes natio-

naux en leur disant : « Voilà Caussidière; arrêtez-le. » Cette dénonciation a trouvé peu de sympathie chez les personnes qui l'ont entendue, et a eu un effet tout opposé à celui qu'en attendait son auteur. Le poste prit les armes, et le rédacteur de la Presse, après avoir été fort mal mené, s'est vu expulsé par la garde nationale.

En arrivant dans l'Assemblée, M. Caussidière est monté à la tribune et a donné des explications qui ont paru satisfaire la majorité de l'Assemblée; le préfet de police s'est défendu avec dignité. « Mon concours, a-t-il dit, est tout entier assuré au gouvernement; si l'on doute de ma sincérité, je suis prêt à donner ma démission. » M. Landrin, procureur de la République, a pris à son tour la parole, et, à propos du complot du 16 avril dernier, il a dit que le gouvernement provisoire s'était refusé à signer les mandats qu'il voulait décerner. MM. Degoussé et Portalis ont dit ensuite que le plus grand désordre régnait à la préfecture de police, que l'autorité n'y était pas respectée, que des gens arrêtés étaient presque aussitôt mis en liberté. « En résumé, a dit M. Portalis, l'organisation actuelle de la préfecture de police ne me paraît pas offrir toutes les garanties que la sécurité de la capitale peut exiger. » M. Caussidière a répondu à ces accusations en disant qu'il avait voulu faire une police de conciliation. Ce mot n'a pas rencontré beaucoup de faveur dans l'Assemblée; en effet, avec de pareils principes, l'action de la justice est toute entre les mains d'un homme et se trouve paralysée. Que fera la majorité de l'Assemblée? On l'ignore. On parle de demander la destitution de M. Caussidière; c'est une mesure bien grave, mais la commission exécutive n'hésitera pas à la prendre si la sécurité de Paris l'exige.

— On annonce à l'instant que Gervais (de Caen) est nommé préfet de police à la place de Caussidière; mais nous n'avons pu vérifier l'exactitude du fait.

— Le club Blanqui n'a été fermé hier soir que fort tard. Quelques motions violentes y ont été faites; mais l'officier du poste voisin a pris sur lui de faire évacuer le club et d'en occuper militairement les abords.

— Cette nuit, à une heure, deux diligences et deux voitures dites *Paniers à salade* sont arrivées à l'Hôtel-de-Ville, et l'on y a fait monter tous ceux qui avaient été arrêtés dans la soirée comme chefs du complot; ils étaient une soixantaine. Un fort détachement de dragons les escortaient, ainsi que six caissons contenant chacun des barils de poudre.

— La commission exécutive doit faire venir à Paris de nouveaux régiments.

— Un congrès va s'ouvrir à Francfort, au sujet de la Pologne. La mission de M. Emmanuel Arago se rapporterait à l'organisation de ce congrès.

— M. Bastide, ministre des affaires étrangères, a fait passer à tous les représentants des puissances étrangères une note par laquelle il assure que le gouvernement est en mesure de maintenir l'ordre et la tranquillité.

— Le passage Molière, situé rue Saint-Martin, a été cette nuit le théâtre d'une lutte sanglante. Le club des Droits de l'Homme aurait établi ses séances dans la salle de spectacle qui se trouve dans ce passage. A une heure après minuit, une patrouille de garde nationale de la banlieue ayant passé devant le passage Molière, les clubistes ont tiré plusieurs coups de fusil et ont tué deux hommes; un troisième a été blessé. A ce bruit, plusieurs patrouilles sont accourues et l'on a investi le passage Molière et la maison du club. Une compagnie de gardes nationaux, conduite par un citoyen du passage, a pénétré dans la salle. Une décharge d'une vingtaine de fusils s'est fait entendre, et le citoyen qui servait de conducteur et qui portait une lumière à la main a été tué. Les gardes nationaux se sont précipités à tâtons du côté d'où la décharge avait eu lieu. Ils ont reconnu que les clubistes s'étaient retirés dans une salle formant comme une espèce de foyer, avaient fermé la porte et pratiqué des meurtrières à travers lesquelles ils auraient tiré sur la garde nationale.

Pendant le temps qu'il a fallu pour arriver au milieu de l'obscurité jusqu'à la porte de cette salle, et pour l'enfoncer à coups de crosses de fusil, les insurgés s'étaient évadés par les toits. Il paraît néanmoins qu'on est parvenu à en saisir deux qui ont été fusillés sur-le-champ par la garde nationale dont l'irritation était à son comble.

— Ce matin, une foule nombreuse encombre les abords du passage Molière pour s'inquiéter des détails de cette affaire nocturne. Les cadavres des deux gardes nationaux de la banlieue ont été déposés dans la salle du Passage.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

PROCLAMATION.

Citoyens!

Un crime a été commis contre l'Assemblée nationale. Quelques factieux ont tenté de violer la souveraineté du peuple.

Devant cet attentat, vos représentants sont restés calmes et fermes; la majesté du droit l'a emporté sur la force brutale.

L'Assemblée, un instant troublée, a repris ses travaux. Elle siège au milieu de vous, toujours grande, toujours forte, toujours prête à assurer le triomphe de la République, à réaliser pour les travailleurs les justes espérances que la révolution leur a données.

Aujourd'hui, le crime est vaincu.

La garde nationale, la garde mobile, l'armée, toutes les forces sorties de Paris et de la banlieue ont chassé devant elles les conspirateurs insensés qui cachaient leurs complots contre la liberté sous le nom de la Pologne.

Citoyens, votre victoire a été sainte, car le sang de vos frères n'a pas coulé. Restez debout, restez armés, pour défendre, comme vous avez su le faire, la République contre l'anarchie.

Les hommes qui ont souillé le temple de la constitution appartiennent désormais à la justice. La justice agit, le pouvoir veille, les coupables sont arrêtés.

Ayez foi dans l'avenir, l'avenir n'a jamais manqué à la fidélité et au courage, et votre courage et votre fidélité sont éprouvés.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

La démission du citoyen Guinard des fonctions de chef d'état-major de la garde nationale parisienne est acceptée.

— La commission du pouvoir exécutif arrête :

Le citoyen Saisset est révoqué de ses fonctions de sous-chef d'état-major de la garde nationale parisienne.

— Le ministre de l'intérieur arrête :

Considérant, 1^o que la création des commissaires-généralx du gouvernement provisoire a eu pour objet le maintien de l'unité de vues et d'action, dans les mesures politiques et administratives réclamées par les circonstances où s'est trouvée la République; 2^o que de l'établissement d'un pouvoir exécutif issu de l'Assemblée nationale doit résulter la cessation de toutes dispositions transitoires désormais sans objet, arrête :

Les fonctions des commissaires-généralx dans les départements cesseront à dater du 18 mai courant.

Assemblée Nationale.

FIN DE LA SÉANCE DU 15 MAI.

Le tumulte règne dans la salle.

Les tribunes sont envahies par une foule nombreuse. Nous remarquons quelques sabres, mais en très petit nombre. Beaucoup d'hommes qui sont dans les tribunes publiques se laissent glisser le long des tribunes dans la salle. Une lutte très vive s'engage sur plusieurs points. La tribune de l'orateur est envahie. Le citoyen Caussidière est derrière le président. Les citoyens Thomas et Ledru-Rollin essaient en vain de se faire entendre.

Cris nombreux : Vive la République démocratique et sociale !

On remarque dans la salle beaucoup d'oriflammes de clubs. L'un d'eux, cassé, est passé au président.

Les représentants sont tous immobiles et muets à leur place.

On remarque aux escaliers de la tribune les citoyens Montral, Mornay et Touré, qui la défendent courageusement contre la foule envahissante.

Les citoyens Caussidière et Barbès sont à la tribune. On remarque un officier de la garde nationale qui parle vivement à M. Ledru-Rollin. Des groupes nombreux d'hommes en blouse et à ceintures et cravates rouges circulent au milieu de la foule.

La tribune est envahie. Les citoyens Albert et Ledru-Rollin s'y rencontrent et paraissent discuter vivement.

Les citoyens Barbès et Durrieu montent à la tribune et essaient vainement de se faire entendre.

Un homme monte sur la rampe de la tribune.

LE CITOYEN BARBÈS prononce au milieu du bruit quelques mots que nous ne pouvons entendre; la foule lui répond par les cris de *Vive la République démocratique et sociale!*

Enfin le silence se rétablit à moitié, et nous entendons le citoyen Barbès dire : Nous vous demandons le silence pour que votre orateur puisse lire votre pétition.

Le citoyen Raspail est à la tribune, au milieu d'une foule compacte.

Des hommes en chemise et les bras nus escaladent les escaliers qui conduisent aux bancs des représentants, et paraissent disposés à engager une lutte contre l'un d'eux surtout.

Cris : Vive la Pologne !

Autres cris : Il est bien question de la Pologne, maintenant ! Un nouveau flot pénètre dans la salle, portant une bannière sur laquelle nous lisons : *Les blessés des barricades de Saint-Méry.*

Le citoyen Huber monte à la tribune, et le citoyen Barbès au bureau du président.

Le citoyen Raspail, qui n'a pas quitté la tribune, tour-à-tour envahie par l'un et par l'autre, essaie de se faire entendre.

Une voix : La parole est au citoyen Raspail; le peuple est maître; à bas les aristocrates !

Les représentants restent silencieux sur leurs bancs. Les membres du gouvernement sont à leurs bancs. Le citoyen Ledru-Rollin témoigne une vive impatience.

LE CIT. L. BLANC monte sur le bureau d'un des secrétaires de l'Assemblée : Chers amis, voulez-vous que les représentants du peuple soient libres?... (Tumulte.) Voulez-vous que votre pétition puisse être discutée? Je vous demande, certains des sentiments qui vous animent, que vous fassiez silence, afin que le droit de pétition soit consacré et qu'il puisse être dit que le peuple est calme dans sa force et sa modération. Il faut que votre pétition soit lue, et qu'il ne puisse pas être dit que le peuple, en entrant dans cette enceinte, a violé sa propre souveraineté. (Acclamations.)

LE CIT. RASPAIL. Citoyens...

Un membre. — Au nom de qui parle le citoyen ?

Cris nombreux. — A la porte! à la porte! Au nom du peuple! laissez parler!

Le tumulte redouble; des menaces et des cris violents se font entendre. Le citoyen Raspail donne lecture de la pétition au milieu du bruit.

Les représentants restent calmes et silencieux.

LE CIT. PRÉSIDENT essaie de parler; mais il ne peut se faire entendre.

LE CIT. BARBÈS : Je demande qu'il soit déclaré que le peuple de Paris a bien mérité du pays. (Vive Barbès!)

Citoyens, notre vœu est celui de la France entière... (La foule escalade de nouveau la tribune.) Un enfant de quinze ans environ, qui est parvenu au milieu de la tribune, essaie de parler. Le citoyen Blanqui monte sur la rampe de la tribune.

LE CIT. BLANQUI parle au milieu du bruit; nous saisissons enfin quelques-unes de ses paroles, et le silence se rétablit à peu près.

L'Assemblée nationale, dit-il, se souvient de la gloire de ses devanciers. Envoyons une armée française sur le Rhin. Que les obstacles de la diplomatie disparaissent devant nous, et que l'ancienne Pologne de 1772 soit rétablie dans ses limites.

Citoyens, le peuple vous demande aussi justice des événements qui se sont passés dans une ville aux portes de la capitale, on n'a écouté ni la modération, ni la clémence, ni la fraternité; de sanglantes collisions ont eu lieu; les prisons sont pleines; nous demandons que les prisonniers soient mis en liberté. (Très bien!)

Voilà, citoyens, ce que le peuple vous demande.

Le peuple nous a dit qu'il avait trois mois de souffrances au service de la République. Ces trois mois sont bientôt expirés; que l'Assemblée nationale s'occupe sans délai de moyens de rétablir le travail. (Bravo! bravo! Du pain!)

Le manque de travail date d'avant la révolution de février; il est dû à des causes sociales. Les hommes amis du peuple ont été systématiquement écartés du gouvernement. (Bravo! bravo!)

Une voix : Le peuple demande un ministère du travail.

Une voix : Attendez, vous gâchez votre affaire.

Le tumulte redouble.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune.

Citoyens, je ne parle point ici comme membre du pouvoir exécutif, car je n'ai pu consulter mes collègues au milieu du tumulte. Je parle comme simple citoyen, comme représentant du peuple. Vous apportez vos vœux à l'Assemblée. Vous avez fait entendre vos vœux pour la Pologne, et vous voulez que nous répondions au sentiment de fraternité de tous les peuples. (Bravo! bravo!) Soyez bien convaincus que la fibre qui résonne dans vos cœurs résonne aussi dans les nôtres. (On entend un violent bruit au dehors.)

De plus, vous voulez gagner votre vie en travaillant.

Le peuple est grand et fort par la révolution de février, le peuple est sage et prudent; il ne veut plus être trompé. (Cris. — Il l'est, mais il ne veut plus l'être.)

Vous êtes trop intelligents pour ne pas comprendre qu'il est impossible à une assemblée de délibérer au milieu du tumulte. (Cris. — Le ministère du travail! Votez-le par acclamation!)

On ne peut plus se faire une idée du tumulte qui règne dans l'Assemblée. Louis Blanc est porté en triomphe. Barbès, Blanqui, Raspail et Sobrier occupent la tribune.

LE CIT. BARBÈS demande le vote d'un milliard d'impôt sur les riches. (Tumulte indicible.)

LE CIT. HUBER monte sur la rampe de la tribune et s'écrie : Au nom du peuple, je déclare l'Assemblée nationale dissoute. (Explosion de cris.)

Le citoyen Buchez est renversé du fauteuil ainsi que les secrétaires; le bureau est envahi par le peuple. Les cris se croisent; on proclame un gouvernement provisoire, composé ainsi qu'il suit, autant que nous pouvons entendre :

Les citoyens Barbès, Blanqui, Louis Blanc, Raspail, Caussidière, Pierre

Leroux, Huber, Cabet, Flocon, Proudhon, Ledru-Rollin, Albert.

A quatre heures et demie, les représentants quittent la salle envahie; des hommes qui se sont emparés du bureau, de la salle tout entière, pérorent sans pouvoir s'entendre... Le bataillon de la garde nationale se forme en bataille sur la place du palais des représentants. Au même instant débouche par la rue de Bourgogne un bataillon de la garde mobile. Tout-à-coup la 10^e légion, venant par la rue Saint-Dominique, s'abouche avec le bataillon mobile, et ce bataillon remet immédiatement la baïonnette au bout du fusil, et marche avec la garde nationale, qui pénètre dans l'Assemblée et en chasse les hommes qui l'occupaient.

Tous les bancs, toutes les tribunes sont occupés par les gardes nationaux. On cria de tous côtés : « Vive l'Assemblée nationale! » — C'est la contre-partie de la scène qui s'est passée dans la salle une heure auparavant. Le citoyen Lamartine paraît; à sa vue, les applaudissements éclatent avec une sorte de frénésie; nous voyons des gardes nationaux se précipiter au devant du citoyen Lamartine... Le citoyen Lamartine, porté en triomphe jusqu'à la tribune, demande le silence, qu'il n'obtient qu'au bout de quelques minutes, tant les cris : Vive Lamartine! partis de dix mille poitrines, ont de la peine à se calmer.

Enfin, le citoyen Lamartine parvient à se faire entendre, et prononce ce discours, haché en quelque sorte par les applaudissements qui l'interrompent à chaque mot :

Citoyens, le premier devoir de l'Assemblée nationale qui va pouvoir délibérer en sécurité, à l'abri de vos baïonnettes, sera de voter des remerciements à la garde nationale, qui a bien mérité de la patrie. (Applaudissements prolongés; roulements de tambours.)

Où, citoyens, à cette garde nationale!

Voix nombreuses : Et à la garde nationale mobile !

LE CIT. LAMARTINE : Je les confonds ensemble. Toutes les deux ne forment qu'une garde pour la défense de la liberté. (Applaudissements.) L'immense majorité des habitants de Paris a été indignée des scandales qui se sont passés dans cette enceinte. (Braves prolongés. — Roulements de tambour.)

Honte à ces misérables mensés qui ont voulu plonger le pays dans le deuil, et l'entraîner dans d'épouvantables malheurs! mais consolons-nous, citoyens, peut-être est-elle heureuse la scène qui eut lieu ici tout-à-l'heure. (Tonnerre d'applaudissements.)

Soyons unis, citoyens; ne formons qu'un faisceau, pendant que ce prétendu gouvernement va chercher ailleurs un siège qui manquera sous ses pieds. (Tonnerre d'applaudissements.)

Plus le peuple de Paris aura de temps pour réfléchir, plus il rougira de l'attentat qui a été commis sur cette Assemblée. (Applaudissements.)

Nous allons tous, au nom du gouvernement proclamé par vous il y a deux mois, au milieu de la garde nationale, de la garde nationale mobile, et de cette armée dont il est impossible de nous séparer désormais, nous réunir avec les membres du gouvernement exécutif, qui sont tous, je n'en doute pas, animés des mêmes sentiments que moi. (Applaudissements.)

Vous ne reconnaissez, citoyens, que ce gouvernement. (Applaudissements.) Vous obéirez au brave chef de la garde nationale.

De toutes parts : Non! non! nous n'en voulons plus! nous n'en voulons plus... A bas Courtais! à bas Courtais!

LE CIT. LAMARTINE : Dans un moment pareil, la place du gouvernement n'est pas dans le conseil, elle est à votre tête, dans la rue, sur le champ même de bataille. (Applaudissements prolongés. *Vive Lamartine! vive Lamartine! vive Arago! vive Garnier-Pagès! vive Marie!*)

Les représentants présents : Et nous aussi, et nous aussi! nous irons sur le champ de bataille!

Quelques membres de la commission exécutive sortent de la salle, suivis des représentants, aux cris de : *Vive la République!*

Les membres de la commission exécutive présents sortent de la salle, suivis d'un certain nombre de représentants.

La séance continue.

LE CIT. CRÉMEUX, ministre de la justice, donne des explications sur les mesures prises par le gouvernement contre les désordres qui ont eu lieu.

LE CIT. FLOCON, ministre de l'agriculture et du commerce, prie l'Assemblée de ne pas oublier qu'une grande partie des hommes qui ont pris part à la manifestation étaient exclusivement animés d'un sentiment de sympathie pour la Pologne. Il prie l'Assemblée de ne pas céder à un premier mouvement.

LE CIT. DEGOUSSÉ se plaint de ce que les ordres donnés pour la protection de l'Assemblée n'aient pas été exécutés.

LE CIT. FLOCON insiste sur ses précédentes explications.

Un membre proposé de reprendre l'ordre du jour et demande que le citoyen Wolowski remonte à la tribune.

M. DUCLERC, ministre des finances, combat cette proposition. L'Assemblée ne peut aujourd'hui prendre aucune décision sur la question qui a motivé le scandale dont tous les bons citoyens gémissent. En se décidant dans un sens, on dirait qu'elle cède à l'anarchie, dans l'autre, à un mouvement de colère indigne d'elle.

LE CIT. LUNEAU demande que l'Assemblée se déclare en permanence. (Oui! oui!)

Deux représentants annoncent successivement l'arrestation des citoyens Sobrier, Blanqui, Barbès et Courtais.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que la commission exécutive invite l'Assemblée à venir se réunir à elle au Luxembourg. (Non! non!)

L'Assemblée décide que la commission exécutive se rendra, au contraire, dans son sein.

LE CIT. PRÉSIDENT : J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée que j'ai investi notre collègue le général Baraguay-d'Hilliers du commandement des forces chargées de protéger l'Assemblée nationale.

LE CIT. DUCLERC, ministre des finances, annonce qu'une dépêche a été envoyée dans les départements pour les informer des événements de la journée.

LE CIT. JULES FAVRE annonce que la commission exécutive, croyant la position du Luxembourg plus sûre, avait invité l'Assemblée à s'y réunir à elle; mais, en voyant les masses de gardes nationales qui protègent les abords du palais de l'Assemblée nationale, il comprend que l'Assemblée ne juge pas utile de le quitter. Il désirerait qu'elle envoyât une députation pour demander à la commission exécutive de se rendre dans son sein.

LE CIT. BERRYER : Il suffit que cette salle ait été violée pour que nous ne la quittions pas.

LE CIT. PORTALIS, comme procureur-général près la cour d'appel de Paris, demande l'autorisation d'exercer des poursuites contre deux membres de l'Assemblée, les citoyens Barbès et Courtais. (Mouvements divers.)

LE CIT. BAC : L'autorisation n'est pas nécessaire, puisqu'il y a flagrant délit.

Un membre : L'arrestation ne pourrait, toutefois, se prolonger sans autorisation; il faut donc l'accorder.

Un autre pense que l'autorisation doit être accordée pour tous les membres contre lesquels s'élèveraient des soupçons et contre deux nominativement.

LE CIT. PORTALIS : Tout est grave dans ces circonstances, citoyens. Il faut agir sans timidité ni colère.

Quant à moi, je demande l'autorisation pour deux de vos collègues impliqués dans les poursuites. Je ne réclame pas de pouvoirs illimités. Si d'autres se trouvent compromis plus tard, j'agirai avec le même calme et la même fermeté. (Adhésion. — Aux voix! aux voix!)

Les citoyens Garnier-Pagès et Arago, qui entrent dans la salle, sont accueillis par de vives félicitations.

La demande formée par M. Portalis est mise aux voix et adoptée.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS : Je viens rendre compte des mesures prises par la commission exécutive. Dès le matin nous connaissions les mauvais desseins de certains agitateurs; nous avons donné des ordres pour que les troupes fussent réunies autour de l'Assemblée. Ces ordres n'ont pas été complètement exécutés. Dès que nous avons su que cette enceinte était menacée, trois d'entre nous se sont rendus à l'Assemblée, le seul peuple que nous reconnaissons (très bien! très bien!); deux autres sont allés au Luxembourg, et de là ont donné des ordres à la force armée.

Quand nous avons su qu'une foule factieuse avait envahi la salle des délibérations et déshonoré cette tribune, nous avons ordonné de concentrer des forces sur ce point, et la garde nationale n'a pas été sourde à notre appel. En ce moment, notre devoir est de pourvoir aux besoins d'une répression sévère. Ceux qui ont conspiré sont emprisonnés. (Très bien! très bien!)

Le droit de réunion est sacré, mais les clubs qui délibèrent en armes et

qui parlent ouvertement d'attaquer dans cette Assemblée le véritable souverain du pays, les clubs seront dissipés. (Bravo!)

Nous voulons la République honnête, ferme et modérée. (Applaudissements. — Vive la République!)

(L'Assemblée entière se lève au cri de : Vive la République!)

La France n'en veut pas d'autre; nous voulons la véritable fraternité, et non une fraternité factice. (Braves prolongés.) Nous voulons satisfaire aux véritables besoins du peuple en lui donnant l'ordre et le travail. (Très bien! très bien!)

LE CIT. FEUPIN communique une note venue de l'Hôtel-de-Ville, et émanant des délégués de l'Assemblée nationale.

Le citoyen Antony Touré demande des renforts afin d'envoyer des hommes à Lille, où devaient éclater des troubles pareils à ceux de Paris.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS paraît à la tribune, la main droite enveloppée d'un linge. (Braves prolongés.)

Citoyens, dit-il, investi du commandement des gardes nationales, je viens vous rendre compte de l'exécution de vos ordres.

L'autorité de la loi est rétablie partout. Les factieux sont arrêtés et seront livrés à la justice, et maintenant je mets entre vos mains le commandement dont vous m'avez temporairement investi. (Non! non!) Je ne croirais pouvoir le garder sans qu'il fût confirmé par la commission exécutive.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS : En réponse à ce que vient de dire l'honorable préopinant, je n'ai qu'à lire le décret suivant :

« Au nom du peuple français et de l'Assemblée nationale,

» La commission exécutive arrête que le citoyen Clément Thomas est nommé commandant supérieur de la garde nationale de Paris. » (Applaudissements unanimes.)

LE CIT. LAMARTINE : Citoyens, la sédition a été étouffée dans son germe. Les hommes qui s'étaient transportés ici de la capitale des départements, du centre de la souveraineté à l'Hôtel-de-Ville, ont été désavoués par l'unanimité du peuple de Paris. M. Clément Thomas vous a rendu compte du résultat général des mesures qui ont été prises avec le concours de la garde nationale, de la garde nationale mobile, de l'armée, de la population tout entière réunie en un million d'un faisceau d'hommes; mon collègue M. Ledru-Rollin et moi nous avons pourvu à ce que la justice eût son cours.

Un dernier mot, citoyens. De toutes parts la population proteste de son dévouement pour l'Assemblée nationale. C'est entre elle et vous à la vie et à la mort. (Bravo! vive Lamartine!)

Un membre demande qu'il soit décidé que la garde nationale de Paris a bien mérité de la patrie.

Voix nombreuses : C'est fait! c'est fait!

En ce moment, un violent tumulte se fait entendre à la porte de gauche. M. Louis Blanc, soutenu, protégé par M. de Larochejacquelein et un autre de ses collègues, est poussé dans la salle par un assez grand nombre de gardes nationaux. Il est fort pâle, et ses habits sont déchirés. Il se dirige vers la tribune.

De toutes parts : Non! non! Attendez votre tour; n'interrompez pas.

M. Louis Blanc redescend et se place au premier banc de l'extrême gauche. Plusieurs gardes nationaux l'interpellent vivement. M. le président parvient enfin à rétablir le silence.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS : Citoyens représentants, toutes les mesures ont été prises dès ce matin par la commission exécutive, seulement les ordres n'ont pas été exécutés. L'honorable membre pense que le poste de l'hôtel de la préfecture doit être occupé par la garde nationale comme les autres grands postes.

LE CIT. LOUIS BLANC prononce un discours interrompu à chaque instant par l'Assemblée tout entière et dans lequel il jure sur l'honneur qu'il n'a pas trempé dans la scène qui s'est passée dans l'enceinte de l'Assemblée. (Il est interrompu par les cris : Vous êtes un lâche! vous n'avez pas de cœur! ne parlez pas d'honneur! M. Louis Blanc est obligé d'abandonner la tribune.)

LE CIT. MARRAST raconte ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville. Les grilles forcées par des factieux qui ont formé un gouvernement provisoire et même deux. La garde nationale les cerne et s'en empare. Deux représentants ont été trouvés parmi les factieux, MM. Barbès et Albert. Ils sont retenus à l'Hôtel-de-Ville. La chambre décidera.

LE CIT. FLOCON demande qu'on ne poursuive pas M. Albert.

LE CIT. LANDRIN, procureur de la République, vient demander qu'on informe contre M. Albert.

L'Assemblée tout entière, à l'exception de M. Flocon, vote l'information contre M. Albert.

Un membre demande que l'Assemblée se déclare en permanence.

LE CIT. PRÉSIDENT : La séance est levée et renvoyée à demain 10 heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN CORDON, VICE-PRÉSIDENT.

SÉANCE DU 16 MAI.

A dix heures la séance est ouverte.

Aux alentours du Palais-Bourbon des mesures de précaution sont prises. La garde mobile est échelonnée sur les ponts et sur les quais et jusque dans le jardin des Tuileries.

Dans l'intérieur nous remarquons que plusieurs portes du pourtour de la salle ont été brisées.

Dans la tribune des journalistes plusieurs pupitres sont, en quelque sorte, broyés. Cependant la salle est dans un assez bon état de conservation.

La lecture du procès-verbal excite la plus vive curiosité. Il expose succinctement les faits qui sont dans les comptes-rendus de ce matin.

C'est le CITOYEN EDMOND LAFAYETTE qui lit le procès-verbal avec beaucoup d'animation.

LE CIT. GRANDIN demande la parole sur le procès-verbal.

LE CIT. BUCHEZ monte à la tribune.

Un membre à gauche : Nous ne pouvons disenter, quand il n'y a pas de commission exécutive.

LE CIT. BUCHEZ : Je monte ici pour compléter le procès-verbal; hier quand j'étais au fauteuil j'étais absorbé, on est venu me demander des billets, les ordres de ne pas battre le rappel pour ne pas affrayer la population. (Murmures. — Assez! assez!)

LE CIT. BUCHEZ : J'ai voulu épargner vos vies qui étaient menacées. (Eh bien! il ne fallait pas le faire! — Tumulte.)

LE CIT. LAMARTINE arrive à son banc.

LE CIT. LUNEAU : On a tronqué plusieurs choses importantes. Le procès-verbal ne parle point de l'énergie que les représentants ont montrée. Je demande que le procès-verbal soit révisé d'après le *Moniteur*, qui est plus exact.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Plusieurs députés demandent la parole successivement au milieu de la plus grande agitation.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS, qui arrive en ce moment, demande la parole. Une bande de factieux, dit-il, a commis hier un grand crime; l'enceinte nationale a été violée. La commission exécutive a pris les mesures nécessaires pour que la tranquillité fût maintenue dans Paris.

Blanqui, Barbès, Raspail père et neveu, Sobrier et beaucoup d'autres ont été mis en arrestation et transportés à Vincennes. Des mesures ont été prises à la Préfecture de police, dont la garde a été confiée à la garde nationale. Le club Blanqui a été fermé, de l'argent y a été saisi. Dans le local de la commune de Paris des armes et des munitions de guerre avaient été entassées d'une manière illégale, 78 individus y ont été arrêtés.

Le colonel Sessay, à l'état-major, a été destitué et mis aux arrêts. Je dois dire enfin que tous les régiments qui entourent la capitale viennent de recevoir l'ordre d'y rentrer. (Vifs applaudissements.)

LE CIT. BONJOUR s'étonne que le citoyen Caussidière soit encore à la tête de la Préfecture de police. Il est notoire, dit-il, que lorsque des anarchistes étaient trainés à la Préfecture de police, le citoyen Caussidière les faisait mettre en liberté. Il y avait là des montagnards, qu'il n'a pas voulu, une garde républicaine qui ne reconnaissait qu'un seul citoyen Caussidière, qu'elle appelait son soleil.

LE CIT. LAMARTINE monte à la tribune et déclare que, sans justifier les moyens dont s'est servi le citoyen Caussidière pour répondre de la tranquillité dans Paris, il croit que Caussidière, qui sera entendu tout-à-l'heure, a rempli ses fonctions avec zèle et utilité, pour la paix publique. L'orateur réclame la confiance de l'Assemblée pour que la commission exécutive puisse remplir ses fonctions. (Sans applaudissements.)

LE CIT. BAROCHE propose un décret portant que la garde républicaine est dissoute. (Applaudissements universels.)

LE CIT. PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix la proposition du citoyen Baroche. Une agitation extrême se manifeste dans l'Assemblée.

LE CIT. LAMARTINE monte à la tribune.

LES CIT. GARNIER-PAGÈS et PAGNERRE sont entourés par un grand nombre de membres avec lesquels ils échangent les interpellations les plus énergiques, mais dont nous ne pouvons saisir le sens. Le citoyen Pagès paraît hors de lui; nous croyons entendre qu'il dit aux membres qui l'entourent: « Mais ayez donc de la prudence! »

LE CIT. LAMARTINE: A cette discussion, citoyens, il n'y a qu'un terme, c'est de prolonger de quelques jours la commission du pouvoir exécutif la confiance que vous lui avez accordée. (Applaudissements.)

Voix nombreuses: L'ordre du jour!

L'ordre du jour est adopté à une immense majorité.

LE CIT. PRÉSIDENT: Le citoyen Baroche vous a proposé un décret. (Non! non!)

LE CIT. DE MORVAY: Je viens entretenir l'Assemblée d'un fait grave sur lequel il importe d'avoir des explications...

Plusieurs voix: L'ordre du jour!

LE CIT. DE MORVAY: L'ordre du jour! savez-vous ce que je vais dire? Citoyens représentants, le citoyen Hubert, arrêté par ordre de l'Assemblée, a été délivré, et, si je suis bien informé, par l'ordre d'un fonctionnaire public, le maire du 4^e arrondissement. Il est impossible que ce fait passe sans explication. Il faut que la justice soit égale pour tous. On dit aussi que le citoyen Blanqui, arrêté d'abord, aurait été également relâché. (Rumeurs, explosion de cris.)

LE CIT. FLOCON: Si l'était possible, ce que je ne crois pas, qu'un magistrat eût manqué à ce point à ses devoirs, il n'y aurait qu'un coupable de plus, et justice serait faite. (Très bien! très bien! — L'ordre du jour!)

LE CIT. PRÉSIDENT, faisant trêve à la discussion, demande à l'Assemblée de vouloir bien sanctionner un décret relatif à une demande de crédit nécessaire aux dépenses de la chambre. Ce décret est voté.

LE CIT. BILLAULT: Avant de reprendre votre ordre du jour, je crois qu'il est important que l'Assemblée manifeste par quelques actes qu'elle s'intéresse réellement aux grandes questions qu'elle est appelée à résoudre. Je demande donc que l'Assemblée nationale saisisse immédiatement ses comités de deux principales questions: la première est relative aux finances; la seconde, c'est celle des travailleurs. Je propose un décret qui aurait pour but la nomination dans tous les arrondissements de comités composés à la fois et en égale portion de délégués des maîtres et des ouvriers. Ces délégués seront chargés de régler les différends entre les maîtres et les ouvriers en même temps qu'ils poursuivront l'enquête sur la situation et la relation des uns et des autres. Les comités correspondraient avec des comités centraux établis dans chaque chef-lieu, comités qui eux-mêmes correspondraient avec le comité central de Paris. Le décret que je vous propose, messieurs, ne s'arrête pas à ces dispositions. Il demande, en outre, que le comité de législation criminelle présente dans les vingt-quatre heures un projet de décret contre les attroupements dans un rayon de 4,300 mètres autour de l'Assemblée; plus la révision du décret de germinal an III contre les tentatives qui seraient faites soit contre les représentants isolés, soit contre l'Assemblée.

LE CIT. FALLOUX demande le renvoi de la proposition relative aux travailleurs aux comités nommés par la chambre. — Adopté.

La proposition relative aux finances est renvoyée au comité des finances.

Un membre demande le renvoi au comité de législation la proposition relative aux attroupements.

LE CIT. SÉNARD: Je demande l'ordre du jour sur la proposition, quand vous êtes entourés par la garde nationale. (Bruit.)

LE CIT. FAVRE: Je combats la proposition comme impolitique. (Une voix: A votre point de vue!) Il faut que personne ne puisse douter de votre confiance et de la majesté de vos délibérations, et craindre pardessus tout les mesures exceptionnelles. (Vives rumeurs.)

LE CIT. BILLAULT: Ce n'est point une loi exceptionnelle que je propose, citoyens, c'est la loi de 1831, avec une peine plus douce et plus politique. (Très bien! très bien!)

LE CIT. CONSIDÉRANT demande, au nom du droit, le renvoi de la proposition au comité de législation.

LE CIT. FAVRE demande l'ordre du jour et la priorité pour cet ordre.

L'ordre du jour n'est pas adopté. L'Assemblée ordonne le renvoi au comité de législation.

L'ordre du jour indique la discussion de projets de décrets relatifs au règlement de l'Assemblée; mais la fatigue des membres exige qu'il soit pris quelques instants de repos. La séance est suspendue.

La séance est reprise à une heure et demie.

C'est M. Corbon qui est au fauteuil.

L'artillerie de la garde nationale demande un poste autour de l'Assemblée nationale.

LE CIT. AUGUSTE AVOND dépose entre les mains de M. le président des pièces qui ont été saisies au domicile du citoyen Sobrier.

Les offres de l'artillerie sont acceptées avec reconnaissance.

La parole est au citoyen Caussidière.

LE CIT. CAUSSIDIÈRE, préfet de police, présente longuement sa justification. Il déclare, en résumé, qu'il a depuis deux mois rendu les plus grands services à la population de Paris, d'abord en faisant déblayer des barricades, ensuite en faisant entrer des farines en quantité considérable.

J'ai toujours fait mon devoir, dit-il, j'ai empêché des vols, des assassinats, des viols; j'ai poursuivi les maisons de jeux, j'ai su ce que faisaient beaucoup d'entre vous. Je savais, heure par heure, ce qui se passait dans les clubs; j'ai fait plusieurs fois venir chez moi des chefs de club, j'ai voulu les dissuader de leurs projets. Hier matin encore j'avais prévenu le gouvernement; je savais que la démarche d'hier devait avoir lieu. Huit jours avant l'ouverture de l'Assemblée nationale, j'avais demandé au citoyen Landrin l'ordre d'arrêter un homme que je regardais comme le plus dangereux. M. Landrin m'a répondu: « Faites ce que vous voudrez. » J'ai fait quelquefois de l'ordre avec des éléments de désordre. Maintenant, si l'on veut me mettre en accusation, on le peut.

Beaucoup de voix: Non! non!

LE CIT. CAUSSIDIÈRE: Si j'avais eu quelque encouragement, si on s'était mis en rapport avec moi, la scène d'hier n'aurait pas eu lieu.

LE CIT. LANDRIN et LE CIT. PORTALIS sont successivement entendus.

LE CIT. PORTALIS déclare que, dans son opinion, la justice ne se voit pas sans répugnance en contact journalier avec la police, avec des hommes qui ce matin encore se promenaient en bonnet rouge dans le Palais de Justice. Il faut parler franchement, dit le citoyen Portalis; la police actuelle ne m'inspire pas de confiance. Il y a peu de jours, un nommé Flottes, accusé de crime, avait été arrêté et envoyé à la police, à la police il a été relâché. (Longs murmures.)

LE CIT. ETIENNE ARAGO: Hier, j'avais reçu du citoyen Degoussé, questeur, l'ordre par écrit de faire battre le rappel dans toutes les légions, et cependant, au moment où je sortais pour exécuter cet ordre, on m'a remis de la part du président de cette Assemblée un ordre de ne pas battre le rappel. (Longs murmures.)

LE CIT. BUCHEZ reste silencieux.

Un membre: J'ai quelques explications à demander à M. Caussidière sur Sobrier. Je lui avais dit, il y a huit jours, qu'il y avait dans la maison de Sobrier des poudres et des munitions de guerre; je lui avais dit qu'il y avait à la porte du citoyen Sobrier une garde prétorienne qui me paraissait illégale. Le citoyen Caussidière me répondit qu'il avait donné l'ordre de faire enlever ces poudres et que Sobrier n'aurait plus de gardes; et cependant hier on a trouvé des poudres dans les caves de la maison.

LE CIT. CAUSSIDIÈRE dit qu'il avait parlé de Sobrier au citoyen Lamartine, et le citoyen Lamartine lui aurait dit de permettre à Sobrier d'avoir chez lui de la poudre et des fusils. (Marques de surprise et de tristesse sur plusieurs bancs.)

Caussidière dit qu'il a voulu toujours faire de la police de conciliation.

Plusieurs membres: Il faut faire de la police légale. Les lois ne sont pas abolies.

(Nous remarquons, en ce moment, que toutes les portes des tribunes publiques ont été brisées; elles n'existent plus aujourd'hui. Il y a peu de monde dans les tribunes; celle qui était occupée ordinairement par les délégués des clubs est occupée aujourd'hui par la garde nationale.)

LE CIT. SÉNARD: Il faut que l'Assemblée sorte de tous ces détails. Il me semble qu'il doit résulter de toutes les explications qui vous ont été données que si dans les premiers jours de la révolution l'ordre régulier n'avait pu encore se rétablir, après un mois, il n'en devrait plus être ainsi. Et il est évident pour nous que le spectacle dont nous avons été témoins,

a été le résultat du manque d'entente et d'accord intime entre les membres qui composaient le pouvoir. Je demanderai que la commission exécutive éclairée par ce qui s'est passé à cette tribune, recueille tous les renseignements qu'elle pourra se procurer et vienne demain nous faire part de ses résolutions. (Très bien!)

LE CIT. BAYOUX: Voici une lettre que je reçois, à l'instant même, en réponse au citoyen Caussidière et que je demande à la chambre la permission de lui communiquer en taisant le signataire. (Réclamations à gauche. A droite: Lisez! lisez! lisez! — Interruption, agitations.)

LE CIT. PRÉSIDENT consulte l'Assemblée qui se prononce à une forte majorité pour la lecture de la lettre. (Profonde agitation.)

LE CIT. BAYOUX: Voici la lettre: On a saisi hier chez Sobrier 160 fusils, deux barils de poudre et un nombre infini de cartouches. Trente hommes armés de cartouches s'étaient réfugiés dans les caves. (Interruptions.)

Un membre: C'est moi qui ai donné la lettre, et je la prends sous ma responsabilité. (Agitation.)

LE CIT. FAVRE: Je respecte le vote de l'Assemblée, mais je crois qu'un pareil fait ne doit pas se reproduire! La justice est saisie. Pour quelle soit digne de la majorité de cette Assemblée, il faut prendre garde que la passion ne vous entraîne. (Interruption.) Le préfet de police a été entendu dans cette enceinte, et les explications ont été complètes. (Non! non!)

Une voix: Elles n'ont pas été satisfaisantes!

LE CIT. FAVRE: Eh bien! alors, attendez, attendez jusqu'à demain; attendez les explications, je me trompe, la communication que viendra demain vous apporter la commission exécutive. (Appuyé appuyé!)

LE CIT. PERRÉE: Je déclare que la lettre lue par M. Bayoux a été remise par moi, que je la prends sous ma responsabilité, que je l'aurais écrite (agitation), que je suis prêt à l'écrire et à la signer. (Très bien! très bien!)

LE CIT. DUPIN: Notre situation est exceptionnelle et suffit à tout justifier. D'ailleurs, une lettre n'est pas anonyme, lorsqu'elle est signée, lorsqu'un honorable citoyen la prend sous sa responsabilité. Que voulons-nous tous, nous comme le gouvernement? C'est que la vérité soit connue et que la lumière soit faite sur certaines choses et sur certains hommes, en dépit de tous les obstacles et de tous les voiles qu'on voudrait peut-être jeter sur ces mystères. (Rumeurs et réclamations aux bancs des ministres.) Je n'accuse personne; mais enfin l'Assemblée comprend qu'elle a d'immenses devoirs à remplir, que Paris presque tout entier, le bon Paris, ne doit pas être tenu en échec par quelques milliers d'hommes que l'on semble tenir en disponibilité, — permettez-moi ce mot, — au lieu de les diriger sur de grands ateliers, sur des centres coloniaux, où ils ne recevraient un salaire qu'en échange d'un labeur sérieux. (Explosion de bravos!)

LE CIT. CRÉMEUX donne quelques explications relatives à M. Caussidière; il avoue que des mandats lancés et spécialement contre le sieur Flotte n'ont pas été exécutés. Je n'accuse pas les intentions, dit M. le ministre de la justice, mais enfin il faut bien dire la vérité tout entière. Dès reproches, ou pour mieux dire des insinuations, semblent peser sur notre commission exécutive. Mais comment voulez-vous que votre commission exécutive ne fût pas en pleine sécurité, lorsqu'elle recevait du préfet de police l'assurance positive que la manifestation était toute pacifique? (Agitation et rumeurs.) Voici une lettre, Messieurs, que je reçois et qui vient confirmer quelques-unes de mes assertions: Cette lettre, signée de plusieurs gardes nationaux des halles, déclare qu'hier encore, s'étant rendus à la préfecture de police, pour y conduire des individus mis en état d'arrestation, ils se sont vus barrer le passage par des montagnards qui leur ont déclaré qu'ils ne permettraient pas qu'on retint en prison des patriotes et qu'ils allaient sous peu les relâcher. (Agitation.) Et, en effet, dit la lettre, les individus en question sont en liberté. (Interruption et rumeur.)

LE CIT. CAUSSIDIÈRE: Je n'ai pas voulu accuser le gouvernement, et je m'étonne des accusations qui pèsent sur moi qui n'ai voulu qu'une police de conciliation; qui voulais, avant tout, éviter l'effusion du sang. L'Assemblée ne fait pas assez la part des obstacles qu'il nous a fallu surmonter pour rétablir l'ordre dans le désordre. Sacrebleu! citoyens! (oh! oh! interruption), mettez-vous à notre place!

L'orateur ajoute quelques mots que nous n'entendons pas.

LE CIT. FAVRE annonce à l'Assemblée que la préfecture de police est militairement occupée par la garde nationale et la garde républicaine. (Réclamations nombreuses.) Eh! Messieurs, voulez-vous que tout se fasse à la fois! Ce que nous avons désiré, avant tout, c'est qu'il n'y ait pas de sang versé, pas de collision. (Très bien!) Il n'est pas douteux que si nous avions fait appel au courage de la garde nationale, elle n'eût pas hésité. Mais, messieurs, n'auriez-vous pas gémi que des hommes intrépides, soit dans la garde nationale, soit dans la garde urbaine, qui est aussi française, fussent victimes d'une collision? (Très bien! très bien!)

LE CIT. CAUSSIDIÈRE se plaint que le canon ait été braqué sur la préfecture de police. (Oh! oh!) Il termine en disant:

Messieurs, il faut être franc. Si vous n'avez pas confiance en moi (Quelques voix: Non! non!), je suis prêt à donner ma démission.

Les mêmes voix: Donnez! donnez-la! (Vive agitation, exclamation, interruption.)

LE CIT. BEDEAU, général, d'un ton ferme: J'ai regret à dire que M. Caussidière a été mal renseigné. On n'a pas braqué le canon sur la préfecture. C'est moi qui commandais: le fait est faux. (Sensation.)

Après cette déclaration, la chambre reprend son ordre du jour.

LE CIT. RAPPORTEUR du 5^e bureau vient annoncer à l'Assemblée que le dossier relatif aux élections de la Corse lui a été enlevé dans la séance d'hier, et qu'il a disparu. Le fait est d'autant plus grave que le rapport concluait à l'annulation d'une élection et à la proclamation d'un candidat qui n'avait pas été proclamé par le collège électoral. L'Assemblée verra ce qu'elle aura à décider.

Un membre pense que le rapport pourra se retrouver, un des individus qui s'étaient introduits dans la salle, et qui paraissait animé d'assez bonnes intentions, ayant promis de rapporter le dossier qu'il n'emportait que pour le sauver. (Cris d'incrédulité.)

LE CIT. BAUT annonce pareillement que le dossier relatif au département des Landes avait disparu d'un bureau; mais, du reste, le bureau concluait à la validation de toutes les élections, et l'Assemblée confirme. Après quelques détails sans importance, la séance est levée est renvoyée à demain.

Le ministre des affaires étrangères a déposé aux archives de l'Assemblée nationale les pièces diplomatiques relatives à l'affaire de Savoie, aux affaires d'Italie et de Pologne. Nous ne relaterons rien de ce qui a rapport à la Savoie, question bien connue à Lyon; nous donnons plus bas une seule dépêche relative à l'Italie, parce qu'elle indique les vues du gouvernement français; mais nous devons une large place aux documents sur la Pologne; ils éclaireront cette importante question qui, la première, semble appelée à causer à la France des embarras sérieux. La lecture des dépêches de notre agent à Berlin fera une impression douloureuse; nous craignons qu'il ait trop bien vu et trop bien jugé.

N^o XIII. Extrait d'une dépêche du chargé d'affaires de la République française à Turin.

Turin, le 25 avril.
Monsieur le ministre,
J'ai reçu votre dépêche du 19 avril et la copie que vous avez bien voulu y joindre de la correspondance échangée entre le département des affaires étrangères et l'ambassadeur de Sardaigne à Paris, au sujet de la Savoie et de l'armée des Alpes.
J'ai trouvé occasion de renouveler à M. Pareto les assurances que je lui avais données en toute occasion de l'intention bien arrêtée du gouvernement de la République de n'intervenir dans les affaires de la Péninsule que le jour où la cause de l'indépendance serait en péril et le concours de notre armée invoqué. Ces assurances ont été accueillies avec une satisfaction manifeste.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Voici les communications faites par le gouvernement à l'Assemblée nationale relativement à la Pologne:

20 mars. — Les hommes d'état prussiens sont disposés à renoncer à la Posnanie polonaise, qui coûte beaucoup plus qu'elle ne rapporte.

21 mars. — Le parti populaire veut la réorganisation d'une Pologne indépendante, et veut que la Prusse y travaille sur-le-champ; que la Posnanie soit cédée pour servir de base à cette reconstruction, que la Prusse prenne à son service les légions polonaises, qui pourront être formées à Posen. Les Polonais sont l'objet d'un vif intérêt. Ce sont les étudiants qui déterminent ces élans patriotiques.

23 mars. — Les Polonais ont repris leur cocarde nationale. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas le désordre, ce n'est pas le triomphe immédiat de la démocratie républicaine; ils veulent employer la Prusse à régénérer la Pologne. Une députation de la Posnanie vient demander au roi de proclamer le rétablissement du royaume de Pologne et de mettre cette couronne sur la tête du prince de Prusse.

24 mars. — Le roi de Prusse, décidé à tout braver plutôt que d'accepter le titre de roi de Pologne et de déclarer, sans provocation, la guerre à la Russie, a répondu dans ce sens à la députation de Posen, mais il laissera faire les volontaires. Sous aucun prétexte, ni la Prusse ni l'Allemagne ne consentiront à laisser traverser leurs territoires par des corps armés et organisés se rendant soit en Pologne, soit en Italie.

29 mars. — Le parti de la guerre chez les Prussiens et chez les Polonais est d'avis de ne point demander ni même d'accepter le secours d'une armée par la voie de terre. La coopération de la France devrait consister dans l'envoi d'une flotte dans la Baltique portant un corps de débarquement.

Le prince Czartoriski, arrivé la veille à Berlin, a dit avoir l'assurance verbale de M. de Lamartine qu'un secours de la France serait envoyé à la Pologne par mer, si la Prusse la secourait par terre.

La bonne intelligence des Allemands et des Polonais a peu duré. Les Allemands libéraux désirent contribuer à la reconstitution de la Pologne. Le peuple éprouve pour ce qu'il appelle les barbares Polonais un dégoût invincible.

1^{er} avril. — Dans la Haute-Silésie, les paysans de race polonaise dévastent et détruisent les habitations. Le prince Adam Czartoriski n'a reçu de Berlin aucune marque d'intérêt populaire. Le parti polonais démocratique l'emporte décidément.

5 avril. — Les Polonais, dans le duché de Posen, exercent les violences les plus brutales sur les Allemands. Une guerre de race paraît inévitable.

4 avril. — Dans la Pologne prussienne, les choses se précipitent vers un chaos épouvantable. La population allemande est partout en armes, a brûlé le drapeau polonais et emprisonné les agitateurs dans les districts slaves. Les paysans se soulèvent contre les seigneurs, les massacrent, les chassent, et protestent de toutes les manières contre le retour du régime polonais qu'ils regardent comme le rétablissement de l'ordre équestre.

En effet, le parti de l'insurrection polonaise est composé exclusivement de gentilshommes et de bourgeois polonais. Ce parti est en armes et parcourt la frontière, annonçant l'intention de s'affranchir incessamment. Le prince Czartoriski perd toute influence sur ses compatriotes dont les violences à Berlin aliènent les sympathies des Allemands.

8 avril. — Les paysans polonais ne veulent point de la reconstitution polonaise. Il y a répression pour elle dans le corps entier des paysans germanisés dans la haute Silésie et dans une grande partie de la Posnanie. Ils foulent aux pieds la cocarde et menacent d'une jacquerie tous les gentilshommes et les émigrés rentrants.

Réorganisation de la Pologne par des négociations, voilà ce que les Polonais intelligents espèrent et désirent. Si le gouvernement prussien accordait plus qu'il n'a fait dernièrement au duché de Posen, il y aurait un massacre à la galliène des gentilshommes par les paysans.

11 avril. — La population allemande tout entière armée ne se borne plus à la défensive; elle agit agressivement contre l'organisation polonaise. Le corps entier des paysans est prêt à faire cause commune avec elle. A la guerre de race succédera la guerre de castes, puis la guerre d'un homme à l'autre. Alors la nationalité polonaise périra d'un seul coup.

15 avril. — Les Polonais envoient à Berlin députation sur députation pour garder l'organisation prussienne. La conduite des émissaires polonais explique trop bien le changement total qui s'est fait dans les esprits. Ils travaillent sans relâche à soulever les clubs démagogiques, à séduire les ouvriers, à détruire l'ordre intérieur, à renverser le gouvernement; ils se vantent d'en avoir fait autant à Paris, et se répandent en déclamations haineuses contre les membres du gouvernement français.

Les paysans polonais dans la Pologne russe font cause commune avec les Russes.

19 avril. — Les émigrés polonais poussent à l'émeute, par tous les moyens possibles, les clubs ultra-démagogiques et les ouvriers de Berlin.

21 avril. — Le peuple de Berlin considère désormais les intérêts de la nation polonaise comme incompatibles avec les siens propres.

Si la France menace ou inquiète l'Allemagne au sujet des Polonais, il y aurait alliance entre la Prusse et la Russie, et ces deux puissances pourraient anéantir la Pologne avant que l'armée française eût passé le Rhin.

22 avril. — Le ministère prussien interdit la Posnanie aux émigrés polonais. Ils peuvent retourner en France ou se diriger sur Cracovie. L'envoyé de France a vainement réclamé contre cette disposition.

27 avril. — Les Polonais originaires de la Posnanie, venus de France, seront autorisés à se rendre dans le duché de Posen; ceux de Galicie sur Cracovie. Ceux de la Pologne russe resteront sur le territoire allemand, aucun ne sera renvoyé en France.

Les Allemands sont persuadés qu'organiser la Pologne, ce serait aider la France à la prendre entre deux feux.

Les peuples slaves sont incapables de rien constituer seuls. Les Polonais doivent être considérés seulement comme un élément de désorganisation au service de la France.

29 avril. — Manifeste nouveau des étudiants de Berlin contre les Polonais du grand-duché de Posen. L'empereur de Russie contient en ce moment les provinces polonaises, autant par l'appui des classes inférieures que par la terreur des armes.

30 avril. — Les scènes de Cracovie ont exaspéré les Prussiens de toutes les opinions contre les Polonais. Ils seront expulsés de Berlin pendant les élections.

La haine la plus décidée entraîne aujourd'hui toutes les classes, et la croisade contre les Polonais est prêchée dans tous les clubs. Des corps volontaires, armés et organisés pour l'armée du Schleswig, veulent partir maintenant pour la Posnanie au secours des Allemands; ce ne sont plus les Polonais qu'on plaint, mais les victimes allemandes massacrées à Cracovie.

L'Allemagne ne fera de long-temps rien pour la Pologne, et entreprendre aujourd'hui la restauration de la Pologne sans l'Allemagne, c'est l'exécuter contre l'Allemagne; les Polonais eux-mêmes ne nous seraient d'aucun secours, occupés qu'ils sont à s'entre-déchirer.

5 mai. — La guerre se propage en Posnanie. Le 30 avril, Mikoslawski, attaqué dans son camp de Miloslaw par des forces prussiennes très supérieures, est resté maître du champ de bataille.

D'après tous les renseignements pris avec le plus grand soin, il paraît certain 1^o que la provocation matérielle est venue des Polonais, tant en Posnanie qu'à Cracovie; 2^o que leurs bandes, désorganisées et leurs chefs, généralement inconnus, ne peuvent tenir nulle part contre les troupes allemandes; 3^o que le plan des auteurs de cette guerre est d'engager la France malgré elle, en compromettant son nom; 4^o que la nation allemande, presque entière, prend vivement fait et cause pour les gouvernements qui la représentent contre les Polonais. 150 à 200 Polonais venus de France à Cracovie, et expulsés de cette ville le 25 avril, sont arrivés jusqu'aux portes de Berlin; ils ont été désarmés et dirigés sur Magdebourg et sur Menden; ils ont reçu des passeports pour la France.

Dans le duché de Posen, la guerre des races est ouverte. La race slave peut périr malheureusement.

4 mai. — Quant à la Pologne, après la révolution de Berlin, sa cause a pu sembler gagnée; elle l'était en effet pour ce qui pouvait venir des Allemands.

Ceux-ci voulaient de la meilleure foi reconstruire la Pologne comme un boulevard contre la Russie; mais ils avaient calculé sans les Polonais, sans tenir compte de l'antipathie entre les deux races slave et germanique. Cette antipathie ne dérive pas d'un préjugé, ni d'une routine; elle prend sa source dans les qualités élémentaires des deux peuples; dans les constitutions mentales, et ce qui est plus décisif, morales, qui reposent sur des bases opposées. Les Polonais se sont, en 1848, montrés ce qu'ils n'avaient

jamais cessé d'être : les vices politiques qui ont amené le déclin de leur état au dix-septième siècle et sa dissolution au dix-huitième, ont éclaté soudainement dans toutes leurs réunions, sous toutes leurs divisions territoriales.

Par dessus tout, l'impossibilité de former aucune combinaison entre des éléments germanique et polonais a reçu de nouveau la sanction de l'expérience. Sans aucun doute, beaucoup de torts, et des torts graves, non seulement de détails, mais encore de fond, viennent dans cette occasion du côté des Allemands, surtout des employés, sans en excepter peut-être les conseillers de la couronne; mais cela ne change rien au résultat produit et constaté.

L'Allemagne ne fera rien pour la reconstruction politique de la Pologne. Si la France veut employer la force des armes, l'Allemagne ne refusera pas le secours de la Russie à laquelle elle abandonnera la tâche d'écraser la nationalité polonaise, qui périrait inévitablement, quelle que soit l'issue d'une première campagne sur le Rhin.

Si la France n'attaque pas l'Allemagne, la Prusse ne permettra jamais aux Russes d'occuper Posen; l'Autriche n'admettra jamais les Russes dans Cracovie.

6 mai. — La guerre civile désole toute la surface de la Pologne prussienne. Mieroslowski a levé le camp et commencé une guerre de partisans; il a, à plusieurs reprises, franchi les frontières russes.

A la guerre des races va se joindre une guerre des communions religieuses et une guerre de castes.

Mieroslowski veut tenter d'une émeute à Berlin, qui ne saurait réussir; mais il compte surtout sur une manifestation armée que le prétexte de la Pologne ferait éclater à Paris, manifestation à laquelle travaillent sans relâche les étudiants.

Diète polonaise à Breslaw. Le but réel, c'est d'armer la Prusse contre la Russie, et la France contre la Prusse. D'ailleurs partout se continue une guerre implacable, guerre sociale autant et plus encore que théologique et politique.

7 mai. — Mieroslowski s'est déclaré généralissime de la République de Pologne. La guerre se poursuit avec acharnement, organisée par le parti démocratique seul.

En Gallicie, le peuple demeure obstinément attaché au système autrichien. Si l'insurrection éclate, le signal d'une jacquerie sera donné; aux premiers actes d'agression de la France contre l'Allemagne, la Pologne périra. Un seul moyen reste de sauver l'avenir de la Pologne : calmer les esprits et réprimer toute tentative à main armée. Aujourd'hui la France ne peut sauver la Pologne que par des négociations.

Mieroslowski, après s'être emparé de Buck, l'a pillé, incendié et abandonné. L'exaspération de la population allemande du duché est portée à son comble.

9 mai. — En Pologne, la guerre a pris un caractère épouvantable. Nulle part on n'attend de quartier.

Les Polonais les plus violents, entre autres le comte Christian Ostrowski, conviennent unanimement qu'au premier signal des hostilités les paysans de la Gallicie massacreront les gentilshommes et se jetteront entre les bras des Russes.

M. Chanay nous écrit pour nous annoncer qu'il a donné sa démission des fonctions de procureur de la République à Lyon. Nous étions sûr que M. Chanay mettrait sa conduite d'accord avec ses principes. C'est un républicain de vieille date; la magistrature et le barreau avaient accueilli avec beaucoup de sympathie et de faveur sa nomination au poste qu'il vient de quitter, et il le méritait à tous égards par la droiture et l'élevation de son caractère. Voici sa lettre :

Monsieur le rédacteur,
Ainsi que je l'avais promis à quelques électeurs, j'ai donné, lundi 4^{er} mai, ma démission des fonctions de procureur de la République à Lyon. M. le procureur-général l'a remise lui-même à M. le ministre de la justice. Sans doute je regrette ces fonctions que je tenais de la volonté de mes amis politiques; mais je ne devais pas hésiter.
Je suis, etc.

Le représentant du peuple,
CHANAY.

Chronique.

Hier, un homme qui montait chez lui, place Saint-Louis, à la Guillotière, s'est laissé tomber par l'escalier et s'est cassé la jambe.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, 17 mai 1848.

Monsieur,

Veillez me donner place dans votre journal pour annoncer que je ne peux accepter de faire partir du bureau provisoire de la Société des Droits de l'Homme.

Recevez, etc.

CARLE.

— Le maire provisoire délégué arrête :
Les élections du colonel de la 2^e légion auront lieu le 21 mai courant, à huit heures précises du matin, aux lieux ci-après indiqués, savoir :

Le 1^{er} bataillon, à la Bibliothèque;

Le 2^e — au Palais Saint-Pierre, salle de la Bourse;

Le 3^e — au foyer du Grand-Théâtre.

COMITÉ DES INSTITUTEURS. — Le comité des instituteurs tiendra sa séance jeudi, 18 mai, à midi précis, dans le local de l'école supérieure, rue Buisson, 5, au deuxième étage.

AVIS. — Le 14 du courant, à Vienne (Isère), on a retiré du Rhône un cadavre du sexe masculin dont les traits sont entièrement décomposés par rapport au séjour dans l'eau qui doit remonter de dix à quinze jours.

Le cadavre ne porte aucune trace de violence.

Voici son signalement : Taille un mètre quatre-vingt-dix centimètres; cheveux noirs, courts et frisés; pantalon blanc en coutil croisé; gilet à châle, poil de chèvre, à raies bleues, vertes et carreaux jaunes, boutons en cordonné; chemise en bonne toile de ménage, marquée V. F., dont le col est d'une toile plus fine; gros souliers lacés; chaussettes en fil gris, marquées comme la chemise; cravate en soie noire à dessins.

On a trouvé sur lui une lettre d'Annonay, en date du 20 décembre 1842, signée J.-C. Artry aîné, adressée à MM. Vitte frères, négociants, rue Petit-Soulier (aujourd'hui rue de Jussieu), à Lyon.

Cette lettre a rapport à un envoi de tonneaux de fromages, fait par les frères Vitte audit Artry, que celui-ci aurait refusé.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du commissaire-central de l'arrondissement de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville.

Condition des soies du 17 mai. — Ouvrées, 22 ballots. Grèges, 3 ballots. Dernier numéro, 647.

Spectacles du 18 mai 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Un Changement de main, vaudeville.
— La Polka en province, vaudevilles.

Voici la liste de MM. les jurés qui siégeront pendant le deuxième trimestre des assises du Rhône, dont l'ouverture est fixée au lundi 22 mai courant :

Jurés ordinaires.

Morellon (Antoine), propriétaire, fabricant de gazes, quai Bon-Rencontre, 62.
Demerlos (Joseph-Philibert), docteur en médecine, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
Hoffet (Jean-Georges), licencié ès-lettres, chef d'institution, à la Croix-Rousse, rue des Gloriettes, 9.
Barcet (Joseph), fondeur, rue de Condé, 55.
Picard (Jean-Mathieu), propriétaire, à Lucenay.
Bon (Julien-Bienfaisant), appréteur, rue des Tables-Claudiennes, 14.
Descours (Joseph-Louis), commissionnaire-chargeur, place des Célestins, 7.
Dumortier (Félix), marchand-fabricant de dorures, rue des Augustins, 15.
Marleix (Joseph), fabricant de cols, rue Lafont, 8.
Morel (Gabriel), propriétaire, à Montmélans.
Bourgeot (Joseph-Richard-Alexandre), banquier, à Villefranche.
Perret (Claude), fabricant d'acides, à la Guillotière, à la Vitriolerie.
Charrin (de) (Charles-Marie), propriétaire et maire, à Lissieu.
Peyrachon (Benoit), marchand de vins, à Saint-Symphorien.
Caquet d'Arveize (Alphonse), propriétaire, à Anse.
Bonnebouche (Jean-Marie-François), propriétaire, à Oullins.
Monestier (Claude-Joseph), entrepreneur de voitures publiques, port des Cordeliers, 37.
Achard (Antoine-François), marchand de nouveautés, rue Lafont, 2.
Millon (Jean-Charles-Adolphe), propriétaire, à Villié.
Malleval (Charles-Paulin), marchand de vins, à Pontcharra.
Bayzelon (Jules), marchand-fabricant, quai Saint-Clair, 20.
Garrillot (Charles), marchand-fabricant, rue de l'Annonciade, 28.
Monnier (Antoine), propriétaire, à Bagnols.
Charpenet (François), propriétaire, rue de la Charité, 4.
Coquard (François), rentier, à Chaponost.
Laroche (Claude), propriétaire, à Monsols.
Boucaud (Benoit-Marie), notaire, à Saint-Igny-de-Vers.
Cozona (Antoine), marchand-orfèvre, place d'Albon, 4.
Louvier fils (Jean-Pierre), teinturier, à la Guillotière, cours Bourbon, 12.
Lassausse (Jean-Marie-Marguerite), propriétaire-rentier, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
Marcellin (Pierre), marchand de fers, rue Saint-Joseph, 1.
Dumas (Antoine), propriétaire à Durette.
Liénard (Claude-Marie), marchand-cirier, place de la Préfecture, 15.
Peignaud (Georges), négociant à Villefranche.
Dufournel (Eulalie-Toussaint), marchand-tapissier, rue Saint-Côme, 2.
Longin (Luc), propriétaire aux Ardillats.

Jurés supplémentaires.

Décroix (Gabriel-Hélène), propriétaire, rue Sala, 2.
Davalon (Pierre-Jules), pharmacien, place Saint-Pierre, 2.
Arquillière (Claude-Henri-Pascal), marchand-fabricant, rue Bât-d'Argeant, 29.
Boissieu (Louis-Jean-Baptiste-Georges), avocat à la cour, rue du Bœuf, 38.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.
Nous ne reviendrons pas sur les détails des événements de Madrid dans la journée du 7; nous n'ajouterons pas que Madrid a été déclaré de nouveau en état de siège et que les exécutions à mort ont commencé immédiatement. Nos lecteurs, qui connaissent déjà les instincts et les habitudes de la race des Bourbons et de ceux qui les entourent, n'étaient pas sans s'attendre à toute espèce d'excès. Mais ce qui peint bien l'état de dégradation où sont tombés les valets de plume des rois, c'est ce qui a eu lieu à Madrid.

Le capitaine-général de Madrid a appelé auprès de lui les directeurs de tous les journaux pour leur faire savoir que, la capitale se trouvant en état de siège, tout écrit qui pourrait contribuer au soulèvement des troupes de son commandement ou à l'insurrection des habitants sera saisi, et les auteurs ou gérants seront poursuivis, sans préjudice de la suspension qui pourra être prononcée contre ces journaux comme mesure préventive.

Eh bien ! la valetaille de la presse royaliste trouve cet ordre de l'autorité militaire aussi naturel que plein de conciliation et de prudence; et le capitaine-général est remercié d'avoir bien voulu ne pas supprimer dès l'abord tous les journaux !

— Parmi les faits de froide cruauté qui ont déshonoré la victoire d'Isabelle à Madrid, un témoin oculaire cite le suivant qui a eu lieu lorsque la lutte était tout-à-fait terminée. Un porteur de journaux, en passant devant une sentinelle, laisse tomber son chapeau, et, pendant qu'il se baisse pour le ramasser, la sentinelle lui enfonce sa baïonnette dans le cou et le tue. Aucune poursuite n'a été dirigée contre l'assassin.

— Le général Fulgoso qui avait été blessé, comme nous l'avons dit, est mort des suites de ses blessures.

On cite parmi les morts n'appartenant pas à l'armée, M. Dominguez, qui s'était fait un certain nom comme auteur d'un dictionnaire français espagnol. On ajoute qu'on aurait également à regretter la perte de Miguel Ortiz, ancien directeur de l'Espectador.

Outre les treize personnes qui ont été fusillées immédiatement, un grand nombre d'autres, coupables d'être suspects, ont été exécutés. On cite de ce nombre Alvaro Gomez Becerra, le brigadier Santa-Cruz et le lieutenant-général Evaristo San-Miguel.

On a fait un grand nombre d'arrestations à Alicante.
(Sentinelle des Pyrénées.)

PRUSSE.

On n'a pas oublié qu'à la suite de l'insurrection de Berlin le prince de Prusse se réfugia en Angleterre, laissant, afin d'apaiser l'irritation soulevée contre lui, son palais et son mobilier en don aux blessés.

La réaction ayant promptement fait du chemin en Prusse, non dans le peuple, mais dans l'armée et dans la bureaucratie, la fuite du prince fut colorée du nom de départ précipité pour une mission urgente. Maintenant les ministres viennent d'adresser au roi un rapport pour lui exposer la nécessité de la présence de l'héritier présomptif de la couronne au moment où va être mise en action une constitution à laquelle, pour la sécurité de l'avenir, ce prince doit prêter serment. Voici la réponse du roi :

« J'approuve d'autant plus les vues exprimées dans le rapport que le ministère d'état m'a adressé hier, que mon frère, S. A. R. le prince de Prusse, m'a exprimé, à plusieurs reprises, son adhésion pleine et entière à la voix nouvelle dans laquelle mon gouvernement est entré. En conséquence, j'ai invité, sur la proposition du ministère d'état, S. A. R. à revenir bientôt dans sa patrie. En même temps, j'ai nommé le major Lane premier aide-de-camp du prince de Prusse, et je l'ai chargé de porter à S. A. R. mon invitation à revenir.

» Potsdam, 11 mai. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la PATE peptosale.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.						
prime d. 10						
Paris à Rouen.						
prime d. 10						
Avignon à Marseille	205					
prime d. 10						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10						
Chemin du Nord						
prime d. 10						
Paris à Lyon						
prime d. 10						
Mines de la Loire.	212 30	211 25				
prime d. 10						

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE. 24^e édition, traduction française, avec 25 figures coloriées. — Prix : 5 f. sous enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 23 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématurée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hydropisie, la folie, etc.; par les docteurs S. LA'MERT, médecin consultant, 9, Bedford street, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains : c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, libraire, rue Lafont. (5830)

Etude de M^e Coste, notaire à Dardilly.

HOTEL. A vendre ou à louer tout de suite l'Hôtel du Lion-d'Or, sis à Charbonnières, quartier des eaux minérales, garni des meubles, linges et ustensiles nécessaires à son exploitation.

S'adresser à M. Roberjot, cafetier à Charbonnières, ou à M^e Coste, notaire à Dardilly. (1953)

Sirop et Pâte
DE MOU DE VEAU
AU LICHEN D'ISLANDE

rouement et les MAUX DE GORGE, rescatarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 4 f. 50 c. la boîte.

Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteront pas ma signature :

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET FONDRE D'URÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoy, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Au 1^{er} juin prochain, l'IMPRIMERIE BOURSY FILS, actuellement rue Poulaille, n° 49, sera transférée grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

VASTE LOCAL. A louer, pour la Saint-Jean 1848, un vaste local composé de sept pièces, dont une très grande éclairée par six croisées sur la rue; et disposé pour atelier et appartement.

S'adresser au concierge de la rue Poulaille, n° 49. (1967)

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'enrouement de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 4 f. 50 c. la boîte.

et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteront pas ma signature : (7652)

BELLE PROPRIÉTÉ.

A vendre de suite une belle propriété située à une heure de Roanne, composée de plusieurs domaines contenant des terres, des bois et des prairies magnifiques. Cette terre, qui est affermée depuis de nombreuses années quatre mille huit cents francs, serait susceptible d'augmentation de ferme et de bonifications faciles. L'on pourrait presque, sans frais, transformer plusieurs arpents de terre en pré. Prix fixe de la propriété, cent quarante mille francs. L'on donnera toutes les facilités désirables pour les paiements. Ecrire franco à M. Déagent, rue de l'Hôpital, n° 2, à Roanne (département de la Loire). (1968)

AVIS IMPORTANT. MM. les actionnaires des gaz de LOUVE et BÉDARIEUX sont prévenus que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 4 mai prochain, est remise au 18 mai suivant, à cinq heures précises du soir, rue Royale, 21. (2703)

GRAINE DE FOIN ET FUMIER. A vendre, Graine de foin de Bourgogne et Fumier, à la Poste aux Chevaux, place de la Liberté dite Charabara. (1935)

F. SOLLIER,
FABRICANT DE
MANTEAUX IMPERMÉABLES,
Rue des Célestins, n° 6.

BLOUSES
D'ORDONNANCE
POUR LA GARDE NATIONALE
(Modèle de Paris.)

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France. On demande des ouvrières. Inutile de se présenter, si l'on ne coud pas bien. (2702)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaille, 19.